

Accompagnement des projets de R&D collaboratifs et innovants par le PEIFL

Vous vous demandez :

- Quel type de projet peut-être présenté au PEIFL ?
- Pourquoi déposer un projet ?
- A quel moment ?
- Qu'apporte la labellisation d'un projet ?
- La procédure est-elle complexe ?
- Quel est le niveau de confidentialité ?
- Quels sont les financements possibles ?
- ...

Ce document est là pour répondre à vos questions !

Et si des questions restent en suspens, n'hésitez pas à nous contacter :

Annabelle PAYEN - 04 90 31 58 83 – annabelle.payen@peifl.org

Qui sommes-nous ?

Né en 2005, le Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes (PEIFL) est le seul pôle de compétitivité entièrement dédié à la filière fruits et légumes. Il a pour objectif de favoriser le développement économique durable de l'ensemble de cette filière par des actions d'appui à l'innovation, de créer les liens entre entreprises, recherche et enseignement, et de **stimuler ainsi l'émergence de projets innovants**, regroupant ces différents acteurs. L'objectif est économique : les projets innovants permettront aux entreprises de **créer des produits, des procédés ou des services à plus forte valeur ajoutée** et de gagner ainsi en compétitivité.

Le PEIFL compte à ce jour plus de 190 adhérents. Les acteurs économiques concernés par les actions du PEIFL sont notamment les entreprises de production agricole, de distribution, de transformation industrielle, les équipementiers, les fournisseurs, les semenciers, mais aussi les laboratoires de recherche, les centres technique, et les centres de formation.

Le PEIFL a comme mission principale l'accompagnement des projets d'innovation collaboratifs. Cet accompagnement, réservé aux adhérents. Il peut intervenir à différents stades de votre projet :

- lors de la recherche de partenaires et de compétences,
- lors de la rédaction du dossier,
- lors de la recherche de financements.

Pour en savoir plus sur le PEIFL, consultez notre site web : www.peifl.org

Quel type de projet peut être présenté au PEIFL ?

Nous pourrions vous accompagner dans votre projet, s'il répond aux critères suivants :

1. C'est un **projet innovant**,
2. C'est un **projet « collaboratif »**, c'est-à-dire qu'il regroupe plusieurs partenaires, publics et privés (au minimum deux entreprises et un laboratoire de recherche ou un centre technique),
3. C'est un **projet de R&D** (Recherche et Développement),
4. C'est un **projet en lien avec la filière fruits et légumes**,
5. Il rejoint au moins un des **4 axes stratégiques** du PEIFL :

<p align="center">Garantir le développement économique durable de la filière</p>	<p>Réduction des intrants et lutte intégrée Traitement et valorisation des effluents et des co-produits Cycle de vie des emballages Gestion durable et qualité de l'eau Gestion durable des énergies Organisation durable des filières Compétitivité durable</p>
<p align="center">Améliorer la valeur nutritionnelle et organoleptique des produits frais et transformés</p>	<p>Management du poids, obésité Antioxydants, vitamines, « superfruits superlégumes » Naturalité et ingrédients naturels Snacking sain Digestion et fibres Impacts des itinéraires culturels et des procédés</p>
<p align="center">Accroître la consommation de fruits et légumes frais et transformés</p>	<p>Praticité et service : produit, emballage Accessibilité des fruits/légumes : service, distribution Comportement et attentes du consommateur Qualité réelle et perçue des produits régionaux</p>
<p align="center">Garantir la sécurité des aliments</p>	<p>Microbiologie Toxicologie (impact des intrants) Technologies de conservation et emballage Impact des procédés</p>

Remarque : Aide à la recherche de partenaires

Si le partenariat n'est pas encore finalisé, ou si votre projet n'est qu'au stade de l'idée, et que vous souhaitez de l'aide pour réunir des partenaires compétents sur le sujet qui vous concerne, nous pouvons certainement vous aider. Contactez-nous.

Nous respecterons le niveau de confidentialité que vous nous demanderez.

Pourquoi présenter votre projet au PEIFL ?

Si votre projet répond aux critères énoncés ci-dessus, vous pouvez le présenter au PEIFL.

Nous vous proposerons :

Un accompagnement dans toutes les phases du projet :

- En amont, un accompagnement pendant le montage du projet : recherche de partenaires, aide à la rédaction du dossier, identification de possibilité de financement ;
- Au cours de la labellisation, des nos experts étudieront votre dossier et pourront vous apporter leur avis sur votre projet (qualité scientifique, viabilité, points forts et points faibles, nécessité d'associer de nouvelles compétences, ...)
- Après validation du projet (labellisation – voir ci-dessous), nous vous guiderons vers le financement le plus adapté, et vous aiderons au montage du dossier de demande de financement.

Une marque de reconnaissance nationale : la labellisation

Une fois votre projet déposé auprès de notre pôle et expertisé, notre Commission statuera pour lui accorder sa « labellisation ». Que représente cette labellisation, et en quoi va-t-elle vous être utile ?

La « labellisation » est une **marque de reconnaissance nationale**, exclusive des pôles de compétitivité. Elle prouve, qu'après examen par des experts indépendants, votre projet a été sélectionné comme un projet innovant et potentiellement porteur pour la filière fruits et légumes.

Cette marque de reconnaissance peut vous permettre de **communiquer sur votre projet**, mais aussi sur vos propres compétences et celles de vos partenaires. Avec votre accord, nous pourrions diffuser des informations sur votre projet sur notre site internet, auprès des journalistes qui suivent notre pôle, mais aussi lors de conférences.

Mais la labellisation est avant tout **une clef d'entrée vers plusieurs financements**.

Un accès privilégié au financement de votre projet :

La labellisation de votre projet par le pôle vous permettra :

- **d'accéder à des financements réservés exclusivement aux pôles de compétitivité ;**
- **ou d'obtenir des taux de financement plus importants** sur des procédures non exclusivement réservées aux pôles.

Vous trouverez en pages suivantes des informations sur les principales procédures de financement vers lesquelles nous pouvons vous accompagner.

Comment se passe la procédure de labellisation ?

1) Vous déposez votre dossier auprès du PEIFL

Vous pouvez déposer un projet au PEIFL à tout moment de l'année. Votre projet sera alors examiné lors d'une prochaine réunion de la commission de labellisation (5 à 6 réunions par an).

Cependant, pour dynamiser le processus d'innovation et pour respecter les échéances des appels à projets des financeurs, le PEIFL lance **2 appels à projets par an**. Les dates sont données en annexe.

Documents à transmettre lors du dépôt de dossier :

- Le « Dossier projet 2009 PEIFL » : disponible sur notre site internet www.peifl.org. Ce document vous permettra de définir votre projet, son objectif, les partenaires impliqués, les budgets, le planning prévisionnel...
- L'« Attestation de demande de labellisation », également disponible sur notre site internet www.peifl.org.

Documents à transmettre pour les projets ANR :

- Le dossier complet déposé à l'ANR ;
- Un résumé en français de votre projet de deux ou trois pages mettant en avant les points liés aux critères d'évaluation de la Commission de labellisation (voir paragraphe suivant).

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et échanger sur votre projet avant le dépôt de votre dossier.

Plus nous aurons connaissance de votre projet en amont, mieux nous serons à même de vous aider, et de vous orienter vers le financement le plus adapté à votre projet.

2) Nous faisons expertiser votre projet

A réception de votre dossier, votre projet sera soumis à une expertise scientifique indépendante. La Commission évaluera, en complément, le projet sur des critères économiques et d'organisation :

- intérêt global du projet pour la filière fruits et légumes ;
- degré d'innovation que pourra apporter le projet,
- enjeux et impacts économiques,
- pertinence du partenariat et du budget par rapport aux enjeux

3) La Commission de labellisation rend son avis

Suite à cette expertise, la Commission de Labellisation statuera sur la labellisation du projet.

Les projets pourront être :

- labellisés,
- à améliorer (et soumis à une nouvelle commission après modification ou apport des compléments d'information),
- non retenus.

Les porteurs de projet seront informés rapidement de la décision prise par la Commission, et recevront un avis commenté. Les résultats des expertises resteront confidentiels, mais nous vous communiquerons les recommandations émises par les experts et par les membres de la Commission, afin qu'elles vous servent à améliorer votre projet.

A quel financement pouvez-vous prétendre ?

Suite à la labellisation, nous pourrions vous conseiller sur le financement le plus adapté à votre projet, et vous aider dans vos démarches.

Vous trouverez ci-dessous les principaux financeurs auxquels vous pourrez vous adresser :

Financier	Détail sur les types de projet concernés, et sur les aides potentielles
Fonds Unique Interministériel (F.U.I.)	<p>Fonds national, mis en place par plusieurs ministères.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concerne les projets visant le développement de produits ou services, avec mise sur le marché à moyen terme. Ces projets doivent allier des enjeux techniques et économiques forts. - Adapté pour les gros projets (plus de 500 K€ de dépenses), - Pour les projets associant plusieurs entreprises et au moins un centre technique ou laboratoire de recherche, - Aide sous forme de subvention, allant jusqu'à 30% pour les entreprises (voire 45% suivant votre localisation). - <u>Réservé exclusivement aux projets labellisés par les pôles de compétitivité.</u>
Agence Nationale de la Recherche (A.N.R.)	<p>Fonds national.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concerne les projets de recherche amont, souvent portés par des laboratoires de recherche publics - La présence de partenaires entreprises n'est pas obligatoire, mais est encouragée. - Aide sous forme de subvention, allant de 35% à 75% du budget pour les entreprises qui participent au projet. - Aide supplémentaire de 7% si le projet est labellisé par un pôle de compétitivité. - Chaque année, l'ANR lance plusieurs appels à projet, chacun concernant une thématique (alimentation, génétique, protection phytosanitaire, ...).
OSEO (ex-Anvar)	<ul style="list-style-type: none"> - Concerne les projets d'innovation très applicatifs, visant le développement de produits ou services, avec mise sur le marché à court ou moyen terme. Financement réservé aux entreprises. - Aide principale sous forme d'avance à taux nul, remboursable en cas de succès. - Aide supplémentaire et possibilité de subventions si le projet est labellisé par un pôle de compétitivité. - Possibilité de déposer un projet toute l'année.
Région PACA	<p>Appel à projet « Recherche finalisée », mis en place par le Conseil régional et OSEO.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concerne soit des projets très finalisés où les laboratoires interviennent plus en développement qu'en recherche, soit des projets plus amont, où les entreprises sont impliquées, mais où il existe une véritable composante recherche. - Adapté pour les projets de taille moyenne (100 K€ ou plus), associant des partenaires régionaux. - Aide potentielle de 60 % pour les entreprises (30% en subvention et 30% en avance remboursable). - Réservé aux projets labellisés par les PRIDES de PACA (le PEIFL a obtenu le label PRIDES).

Autres régions	<ul style="list-style-type: none">- Les procédures de financement régionales ou locales sont spécifiques. Des financements sont possibles au cas par cas, suivant la nature des projets présentés.- Le PEIFL s'appuie sur des structures partenaires pour les identifier
-----------------------	---

Remarque : Nous vous rappelons à ce sujet que le PEIFL n'apporte pas lui-même de financement. Le PEIFL est un intermédiaire pour accéder aux financements.

Comment est gérée la confidentialité ?

Le Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes s'engage à une confidentialité totale sur les informations contenues dans votre dossier.

Tous les membres du Comité d'Experts Scientifiques et tous les membres de la Commission de Labellisation qui seront sollicités pour expertiser votre dossier, ont signé une charte de déontologie, ainsi qu'un accord de confidentialité.

D'autre part, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt, vous pouvez nous avertir si vous souhaitez que votre projet ne soit pas adressé à certains experts. Indiquez-nous alors leurs noms et leur appartenance, et justifiez le conflit d'intérêt.